



Désistement non justifié

Par srl

Bonjour,

Je souhaitais avoir un avis.

J'ai été victime d'un accident de la route il y a 2 ans.

Au 1^{er} jugement au pénal, le juge n'a pas pu fixer le montant de mon indemnité, il a donc transféré mon dossier au civil.

Quelques mois plus tard, je me suis présenté à l'audience et le juge n'avait pas mon dossier complet (apparemment il aurait été perdu). Le jour de l'audience, le juge fixe une autre date et il me confirme qu'il n'est pas nécessaire de revenir.

Je refais un dossier complet avec un courrier explicatif que le greffe a bien reçu.

Mais le jour de l'audience, je ne me suis pas présenté comme prévu et le juge a acté un désistement (malgré mon courrier explicatif).

Suite à mon contact avec le tribunal, le personnel administratif a reconnu qu'il y avait eu une erreur. Mais on m'a expliqué que le seul recours est d'attendre la notification de la décision de justice pour me manifester mais cela peut durer plus de 5 ans. Comment faire pour accélérer ce délai ?

Merci de votre aide.